

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton d'Arundel tenue par téléconférence ce 2<sup>e</sup> jour d'avril 2020 à 9 : 00 heure.

Présents par téléconférence et formant quorum sous la présidence de la mairesse Pascale Blais, les conseillers suivants : Jonathan Morgan, Hervey William Howe, Paul Pepin et Dale Rathwell.

Les conseillers Marc Poirier et Thomas Bates sont absents.

La directrice générale France Bellefleur est présente par téléconférence.

### **Ordre du jour**

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adoption– Règlement #254 modifiant le règlement #247 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2020**
- 3. Période de questions**
- 4. Levée de la séance**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 9 h 00. La mairesse de la Municipalité du Canton d'Arundel et présidente de l'assemblée, Madame Pascale Blais, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été notifiés à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

**2020-0055**

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Paul Pepin

Et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2020-0056**

#### **2. Adoption - Règlement #254 modifiant le règlement #247 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2020**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité du Canton d'Arundel a adopté son budget pour l'année 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité d'Arundel veut venir financièrement en aide à ses contribuables pour pallier les enjeux financiers vécus par de nombreuses personnes et entreprises en raison de la crise actuelle ;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de mettre en place des mesures d'assouplissement concernant le paiement des taxes municipales ;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du conseil tenue le 30 mars 2020 ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Dale Rathwell

Et résolu d'adopter le Règlement #254 modifiant le règlement #247 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**RÈGLEMENT #254 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #247 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2020**

**ATTENDU** que la municipalité du Canton d'Arundel a adopté son budget pour l'année 2020 ;

**ATTENDU** que la Municipalité d'Arundel veut venir financièrement en aide à ses contribuables pour pallier les enjeux financiers vécus par de nombreuses personnes et entreprises en raison de la crise actuelle ;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de mettre en place des mesures d'assouplissement concernant le paiement des taxes municipales ;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été régulièrement donné lors de la séance du conseil tenue le 30 mars 2020 ;

**POUR CES MOTIFS,**

**LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON ARUNDEL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 - PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 – TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES**

L'article 12– TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES du règlement #247 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2020 est remplacé par l'article suivant :

« ARTICLE 12 – TAUX D'INTÉRÊT SUR LES ARRÉRAGES

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, tout solde impayé porte intérêt au taux annuel de 15 %.

Ce taux s'applique également, à compter de 1<sup>er</sup> janvier 2020, à toutes les créances et comptes recevables impayés avant l'entrée en vigueur du présent règlement.

Exceptionnellement, entre la date d'entrée en vigueur du présent règlement et le 1<sup>er</sup> juin 2020, tout solde impayé (taxes et compensations), toutes les créances et les comptes recevables porteront intérêt au taux annuel de 0 % »

### **ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

**2020-0057**

#### **4. Levée de la séance**

Il est proposé par monsieur le conseiller Hervey William Howe et résolu que la séance soit levée à 9 : 02 heures.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Pascale Blais, LL.B., B.A.  
Mairesse

---

France Bellefleur, CPA, CA  
Directrice générale